

## **Essais nucléaires : l'indemnisation des victimes sera grandement facilitée**

Le ministre de la Défense Hervé Morin a présenté, ce matin en Conseil des ministres, un projet de loi sur la réparation des conséquences sanitaires des essais nucléaires français. Ce texte va considérablement faciliter l'indemnisation des victimes ou de leurs ayants-droits. Selon Hervé Morin, "le principe fondamental" de cette loi est "le renversement du principe de la charge de la preuve".

C'est un changement considérable : jusqu'à présent, le plaignant devait, pour être indemnisé, fournir la preuve que sa maladie était la conséquence de sa participation ou de son exposition aux essais nucléaires dans le Sahara et le Pacifique. Désormais, ce sera à l'Etat de prouver que la maladie n'est pas due aux essais nucléaires, ce qui devrait s'avérer singulièrement compliqué, d'autant que la loi ne fixe aucun seuil d'exposition à la radioactivité.

Un comité d'indemnisation, présidé par un magistrat et composé essentiellement de médecins, sera créé. La personne souhaitant être indemnisée devra fournir la preuve 1) que sa maladie est bien l'un des dix-huit cancers radio-induits, reconnus par les Nations-Unies, 2) qu'il était bien au Sahara de 1960 à 1967 ou en Polynésie française de 1966 à 1998. La loi et le décret qui suivra préciseront les zones exactes et les dates. En cas de refus d'indemnisation, le demandeur pourra contester la décision devant le tribunal administratif.

Le ministère de la Défense estime qu'environ 150.000 civils et militaires ont participé aux 210 essais nucléaires françaises, auxquels il faut rajouter les populations locales de ces zones très faiblement peuplées. Les évaluations actuelles des médecins chiffrent à "quelques centaines" le nombre de malades qui pourraient obtenir une indemnité. Le ministère de la Défense prévoit que les ayants-droits pourront être indemnisés, si la personne concernée est déjà morte de sa maladie. "Nous indemniserons tout, y compris le préjudice moral" a assuré Hervé Morin.

10 millions d'euros seront budgetés dès cette année pour répondre aux premières demandes et ce chiffre n'est pas limitatif. Le ministère n'a pas souhaité créer un fonds d'indemnisation, comme le demandait les associations de victimes, estimant que "ces sommes sont largement à la portée de la Défense, qui consacre 7 milliards d'euros par an aux pensions". Le niveau de l'indemnisation sera basé sur la jurisprudence actuelle, comparable à celle des victimes de l'amiante.

La loi devrait être adoptée avant la fin de l'année.

Vendredi 22 mai, la Cour d'appel de Paris avait débouté une douzaine de plaignants, non sur le fond, mais pour des raisons de procédure. Un autre jugement doit être rendu le 23 juin à Tahiti dans le cadre d'une autre procédure. Avec la nouvelle loi, les plaignants devraient logiquement être indemnisés, s'ils remplissent les deux conditions nécessaires.

Commentaire du Pacha: les "Invalides de la guerre froide"

Sensibilisé à cette question avant même son arrivée au ministère de la Défense, Hervé Morin a fait de l'indemnisation des victimes des essais nucléaires une affaire personnelle. Pendant l'élection présidentielle de 2007, il avait même proposé à François Bayrou d'en faire un argument de sa campagne... Il n'y a pas lieu de douter de sa sincérité. Certes, quelques avocats ou militants antinucléaires trouveront à redire sur des points de détails, mais un pas historique vient d'être franchi et il y a tout lieu de s'en réjouir.

"C'est l'un des moments qui marquera ma vie au ministère de la Défense" a assuré Hervé Morin, lors d'une conférence de presse, "très fier et très heureux" d'avoir fait aboutir ce dossier qu'il porte depuis sa nomination. "Treize ans après la fin des essais, le temps est venu d'examiner sereinement ce pan de notre histoire dans un esprit de concorde. Je veux que la République assume ces drames personnels de gens qui ont eu le sentiment qu'on ne prenait pas en compte leur détresse".

Ce sont des mots justes. Les victimes sont des gens, qui dans leur jeunesse, ont permis à la France de se doter de l'arme nucléaire et de garantir ainsi son indépendance nationale. Ils sont, en quelque sorte, les "Invalides de la guerre froide". Le pays s'honore à les soutenir.